



HAL
open science

Licence professionnelle Chef de chantier

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Chef de chantier. 2014, Université polytechnique Hauts-de-France. hceres-02038573

HAL Id: hceres-02038573

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038573v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Chef de chantier

de l'Université de
Valenciennes et du Hainaut-
Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Chef de chantier

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction et bois

Dénomination nationale : SP3-3 Bâtiment et construction

Demande n° S3LP150008961

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis au sein de l'Institut des sciences et techniques de Valenciennes.
- Délocalisation(s) : HESTIM, Casablanca, Maroc.
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Convention formalisée avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB). Elle est en partenariat avec le Lycée de Génie Civil Jean Prouvé de Lomme. Elle est soutenue par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), mais sans convention formalisée.

Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de contribuer à répondre à des besoins actuels de recrutement, dans le secteur de la construction, de techniciens supérieurs spécialisés et de personnels d'encadrement de petites équipes en entreprise de travaux. Les métiers visés sont ceux de : chef de chantier, conducteur de travaux du bâtiment et des travaux publics, conducteur de travaux tous corps d'état ou de travaux second œuvre, chef d'équipe, chargé d'affaires dans le BTP, technicien méthodes - ordonnancement - planification. C'est une formation ouverte en 2003 en Formation Initiale (FI), en septembre 2004 en Formation en Apprentissage (FA), puis renouvelée en 2008 en FI et FA. Elle est dispensée au sein de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Université de Valenciennes qui propose près d'une vingtaine de licences professionnelles, dont trois autres dans le secteur de la construction : Développement durable, Economie de la construction et Projets et Chantiers durables. Il existe des formations similaires tant au niveau régional (Université d'Artois - IUT de Béthune) comme au niveau national néanmoins les effectifs constants de la spécialité atteste de l'opportunité de son maintien. La spécialité est proposée également *via* les dispositifs de la formation continue hors contrat de professionnalisation. Elle s'inscrit dans un contexte économique favorable, notamment du fait de la mise en œuvre du plan énergétique national et de son incidence sur les bâtiments et les constructions neuves.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité a bien ciblé les objectifs, les compétences attendues et les métiers visés. Elle est en phase avec les milieux professionnels de son territoire ainsi qu'avec les besoins en matière de construction durable. C'est une des 18 licences professionnelles proposées, dont quatre sont dans le domaine du génie civil. Elle est intégrée au parcours de génie civil de la composante. Elle s'inscrit dans une réflexion de proposition de filières au sein du site lillois, mais elle est très proche d'autres LP. Ceci n'empêche pas l'attractivité de la spécialité qui forme une trentaine d'étudiants par an depuis quelques années. Les dossiers des candidats à l'inscription sont essentiellement d'origine régionale, et plus particulièrement les dossiers issus du département du Nord. Le nombre de dossier est convenable, les effectifs corrects et stables (31 inscrits en 2008/2009, 27 en 2009/2010, 39 en 2010/2011, 38 en 2011/2012 et 34 en 2012/2013). L'effectif est composé pour 70 % de titulaires de BTS, 20 % de DUT et 10 % de DEUST. La spécialité ne propose pas de contrats de professionnalisation. Le taux de réussite bien que décroissant reste satisfaisant (il varie de 96,80 % en 2008/2009 à 84,20 % en 2012/2013). La spécialité est attractive au niveau régional. Sur la série 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, en moyenne 60 % des candidatures annuelles provenait des départements du Nord et du Pas de Calais.

Le dossier décline de manière détaillée les connaissances présentées ainsi que les compétences attendues. Si les compétences professionnelles sont très bien détaillées, celles relevant des compétences personnelles et interpersonnelles le sont beaucoup moins. Le choix d'identifier l'Unité d'Enseignement (UE) à un module entraîne naturellement davantage de détail au niveau de la compétence professionnelle. Il se poserait alors la question de la forme : structurer des UE plutôt autour de domaines de la connaissance en y intégrant les modules (sujets) respectifs.

Les éléments du dossier relatifs aux dispositifs pédagogiques mis en place pour permettre de prendre en compte la diversité des groupes et des niveaux sont partiellement présentés, à savoir, les dispositifs d'accueil des publics FC en VAE formation initiale classique et en apprentissage. Par ailleurs, il est mentionné l'existence d'une UE découverte du génie civil en L1 tandis qu'en L2, il est indiqué la possibilité de l'adaptation de parcours en cas de souhait de poursuite de l'étudiant dans la spécialité. Le détail de ce dispositif n'est pas présenté. Par ailleurs, les informations relatives aux projets tuteurés et aux stages présentées de manière sommaire sont insuffisantes pour apprécier leur projet pédagogique.

Les enquêtes d'insertion professionnelle sont réalisées après 6 mois, 18 mois et 30 mois de l'obtention du diplôme (le taux de réponse est inférieur à 50 %). En dépit des incohérences relevées au niveau de la présentation des données des enquêtes relatives à l'insertion professionnelle et du faible nombre de répondants aux enquêtes (environ 30 % des diplômés répondent aux enquêtes), l'équipe de pilotage estime que l'insertion des diplômés est rapide. Par ailleurs, ils sont nombreux à choisir l'insertion professionnelle en fin de cursus. Le taux de poursuite d'études est donc presque nul.

Les données relatives au nombre d'heures d'enseignement confiées à des enseignants de l'établissement sont différentes selon les tableaux transmis dans le dossier et varient pour les enseignants-chercheurs de 210 heures à 246 heures. Même constat pour « autres enseignants » les informations ne sont pas cohérentes et varient de 198 heures à 222 heures. Le nombre d'heures assurées par les professionnels associés est de 108 heures représentant 20,98 % du total des heures de la formation, ce qui reste inférieur à la contribution mentionnée dans l'arrêté de 1999, alors, que la spécialité s'appuie sur de solides partenariats, mais non formalisés avec plusieurs organisations professionnelles dont la FFB et l'OPPBTP. Ces 108 heures sont partagées par cinq enseignants issus d'entreprises diverses. En ce qui concerne la diversité et la qualité des intervenants, le dossier présente le listing de l'entreprise d'origine ainsi que les enseignements dispensés. Les cinq intervenants déclarés assurent des enseignements directement liés à leurs compétences. Cependant, en raison de la spécificité de la spécialité, il serait souhaitable d'associer au moins un directeur de travaux aux corps des professionnels associés.

A noter qu'il n'est pas précisé comment ces partenariats avec la FFB et l'OPPBTP se concrétisent, bien qu'il soit évident que bon nombre de professionnels ne soient pas issus des dites structures partenaires. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, bien qu'il soit indiqué dans le dossier que les professionnels y participent, comme aux manifestations spécifiques, aux visites de chantiers...

L'équipe de formation est composée du responsable de la formation (FI et FC), du responsable de la Formation (FA) et du responsable de stage, sous la responsabilité du responsable de la filière. Il semblerait qu'au niveau de la composante, cette équipe aurait comme référent le directeur adjoint en charge de la pédagogie, le directeur chargé de la valorisation des formations et des relations avec les entreprises ainsi que la personne en charge de la communication. Le responsable FI et FC gère le quotidien de la spécialité. Outre le rôle (assez varié par ailleurs) de ce responsable, les rôles des autres membres de l'équipe de formation ne sont pas détaillés. Il n'existe pas de précisions relatives à l'existence et au fonctionnement d'un conseil de perfectionnement.



En outre, l'équipe enseignante est composée de professionnels associés (5 enseignants, 108 heures au total), de huit enseignants-chercheurs (246 heures au total) et des quatre PRCE (222 heures au total). La totalité des enseignants-chercheurs et des PRCE est rattachée à l'ISTV, composante d'adossement de la spécialité. La répartition des enseignements dispensés parmi l'équipe enseignante suit les compétences de chaque professionnel/enseignant.

La spécialité est délocalisée et accessible uniquement par la voie de la FC (HESTIM, Casablanca, Maroc). La présentation des données reste assez sommaire et annonce que 30 % des enseignements sont assurés par les enseignants de la composante de l'ISTV de l'Université de Valenciennes. Compte tenu de l'essor du BTP au Maroc, la délocalisation de la spécialité est pertinente. Cependant, le tableau d'évolution des effectifs montre une baisse importante des effectifs en l'année 2012/2013, une baisse de plus de 50 % par rapport à l'année 2011/2012.

Enfin, l'autoévaluation présentée dans le dossier est assez complète. Les principaux points (objectifs de la formation et modalités pédagogiques, insertion professionnelle, lien avec les milieux professionnels) ont été abordés. L'équipe pédagogique organise une évaluation qualitative des UE de et de la formation réalisée à la fin de chaque semestre en concertation avec les étudiants. Par ailleurs, la spécialité réalise une enquête quantitative des enseignements à chaque semestre ainsi qu'une évaluation annuelle de la formation selon la procédure fixée par l'établissement. La spécialité liste les atouts, les faiblesses ainsi que les actions visant améliorer les faiblesses. L'autoévaluation a conforté les objectifs de la formation ainsi que la pertinence de la formation vis-à-vis des métiers visés.

- Points forts :
 - La spécialité est intégrée au parcours de génie civil de la composante.
 - Le nombre, la qualité et la diversité des professionnels extérieurs impliqués dans la formation sont variés et bien répartis.
 - Les partenariats sont intéressants et positifs.

- Points faibles :
 - L'identification des modules aux UE.
 - Il est nécessaire expliciter le projet pédagogique relatif aux stages et aux projets tuteurés.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.

- Recommandations pour l'établissement :

Bien que les objectifs de la spécialité soient clairement définis, de même que les métiers visés, la licence professionnelle spécialité *Chef de chantier* doit se différencier davantage des autres spécialités proposées dans l'établissement. Le projet de fusion des trois spécialités en une seule licence offrant trois parcours peut s'avérer être un atout non négligeable. Un travail de réflexion doit s'opérer également au sein du PRES lillois afin de mieux définir et préciser le contour de chacune des licences professionnelles proposées, que ce soit au sein de l'Université de Valenciennes, de l'Université d'Artois, comme au sein du PRES lui-même. Ainsi, l'attractivité pourrait être améliorée davantage. L'implication plus claire et mieux définie des professionnels liée à une optimisation et une formalisation des partenariats aurait un effet bénéfique sur la visibilité de cette licence. De ce fait, la mise en place d'un conseil de perfectionnement ne pourrait qu'améliorer la situation actuelle en clarifiant d'une part le contenu et la nature des enseignements, la place des enseignants professionnels ainsi que la définition des métiers visés.



Observations de l'établissement

Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des LP

Vague E – ISTV

Réponses aux remarques de l'AERES

Académie : Lille

Etablissement : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Composante de formation : Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes

Diplôme : Licence Professionnelle

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention (ou spécialité de LP): Chef de Chantier

Rappel des recommandations :

Bien que les objectifs de la spécialité soient clairement définis, de même que les métiers visés, la licence professionnelle spécialité *Chef de chantier* doit se différencier davantage des autres spécialités proposées dans l'établissement. Le projet de fusion des trois spécialités en une seule licence offrant trois parcours peut s'avérer être un atout non négligeable. Un travail de réflexion doit s'opérer également au sein du PRES lillois afin de mieux définir et préciser le contour de chacune des licences professionnelles proposées, que ce soit au sein de l'Université de Valenciennes, de l'Université d'Artois, comme au sein du PRES lui-même. Ainsi, l'attractivité pourrait être améliorée davantage. L'implication plus claire et mieux définie des professionnels liée à une optimisation et une formalisation des partenariats aurait un effet bénéfique sur la visibilité de cette licence. De ce fait, la mise en place d'un conseil de perfectionnement ne pourrait qu'améliorer la situation actuelle en clarifiant d'une part le contenu et la nature des enseignements, la place des enseignants professionnels ainsi que la définition des métiers visés.

Observations :

Nous envisageons de restructurer l'offre de formation des spécialités de la licence professionnelle Bâtiment et Construction en créant la licence professionnelle Métiers du BTP : Construction qui résultera des trois spécialités existantes qui seront déclinées en parcours pour les deux premières et avec un nom de parcours plus connoté métiers du secteur pour la troisième spécialité :

- la spécialité Chef de Chantier devient le parcours Chef de Chantier,
- la spécialité Economiste de la Construction devient le parcours Economiste de la Construction,
- la spécialité Projets et Chantiers Durables devient le parcours Assistant en Eco - Construction.

Les modifications prévues consistent à mettre en œuvre un regroupement équilibré d'Enseignements Constitutifs (EC) en Unités d'Enseignement plus globalisantes et limitées en nombre (autour de

domaine de la connaissance). Ce regroupement permettra de mieux mettre en œuvre le principe de compensation des enseignements et de mutualiser de façon encore plus cohérente les enseignements des trois licences existantes. Cela va conduire à créer un tronc commun et à définir pour chaque parcours des Unités d'Enseignement spécifiques, non partagés.

Le projet de restructuration apporte de nombreuses améliorations vis-à-vis du bilan de l'auto-évaluation de l'établissement et des remarques de l'AERES.

Le nombre de professionnels associés était supérieur à 25% en début d'habilitation mais l'arrivée de nouveaux enseignants chercheurs dans la filière Génie Civil Architectural et Urbaine a diminué cette contribution. L'équipe de pilotage veillera à corriger les répartitions entre enseignants académiques et enseignants professionnels.

Nous envisagerons également d'associer au moins un directeur de travaux dans l'équipe des professionnels associés.

Un conseil de perfectionnement en FI et FC sera mis en place et s'inspirera de celui de la Formation par apprentissage (ou sera une extension de celui de la FA). Il conviendra d'actualiser et de renouveler les conventions de partenariat avec les instances professionnelles.

Projet tuteuré et stage présenté de manière sommaire :

Le projet professionnel, dont la soutenance est prévue en milieu d'année, encourage les étudiants à travailler en binôme sur un sujet théorique et transversal aux unités d'enseignements. L'enseignant qui a proposé le sujet de projet fait un point régulier avec le groupe étudiant, les résultats du projet sont présentés devant une commission composée d'au moins trois intervenants de la formation.

L'objectif est de développer à la fois les capacités inductives et déductives des étudiants : à partir d'un cas concret, ils doivent dégager les éléments théoriques et méthodologiques ; ou, au contraire, à partir d'éléments théoriques, il leur est demandé de faire des applications sur des études de cas.

Un stage de 16 semaines dans une entreprise du secteur de leur spécialité est à rechercher par l'étudiant, le thème du stage est vérifié par le responsable des stages de la filière qui signe une pré-convention qui permet d'aller plus loin dans les démarches entreprises. Le Service des Stages édite ensuite, via la plate-forme PStage, la convention de stage qui est éditée en 3 exemplaires : un pour l'entreprise, un pour l'étudiant, un pour l'ISTV. Un tuteur universitaire est désigné, il est le contact étudiant - université – entreprise. Ses missions sont : la visite de stage, le contact pour l'entreprise, la lecture du rapport. Il assiste à la soutenance de stage. Son rôle est plus particulièrement de critiquer le rapport et de lancer la discussion avec l'étudiant.

Toutes les entreprises du Génie civil font appel à nos stagiaires, il convient de vérifier le niveau des fonctions proposées et la conformité du type d'activité à la spécialité suivie par l'étudiant. Le stagiaire est suivi par un tuteur d'entreprise et le tuteur universitaire.

L'évaluation du stage se fait au travers d'un rapport de stage, d'une soutenance orale conclue par des questions ainsi que par la note du tuteur d'entreprise.

Dans le cadre du PRES, les quatre universités de la Région Nord-Pas de Calais (Universités de Lille1, d'Artois, de l'ULCO et de Valenciennes et du Hainaut – Cambrésis) ont souhaité poursuivre leur collaboration et ont créé au cours de l'année 2013 un Observatoire Régional des Formations Universitaires du domaine Génie Civil, Urbanisme et Aménagement.

Les missions principales de l'Observatoire sont :

- d'actualiser la carte des formations universitaires existantes, labellisées « GCUA Nord de France » ;
- de contribuer à la structuration des formations au niveau régional, en cohérence avec les

thématiques de recherches reconnues au niveau des laboratoires universitaires et les spécialités historiquement développées par les sites ;

- d'émettre un avis consultatif sur tout projet de modification ou de création de formations, à destination des présidents des universités régionales, et des "autorités" du PRES.

Il organise des échanges entre les responsables de formations en vue d'établir des modalités pédagogiques communes tout en préservant autant que possible les spécificités locales.

Il contribue à la mise en place de passerelles facilitant la mobilité entre établissements régionaux en cours de cycle « Licence » ou « Master ».

Ceci doit permettre aux étudiants de réussir des parcours de formation adaptés à leurs aspirations et correspondant aux besoins actuels ou futurs du monde socio-économique.

L'Observatoire organise tous les deux ans au sein du domaine des "Rencontres" entre universitaires, professionnels et étudiants.

L'objectif de l'observatoire est de mieux définir et préciser le contour de chacune des licences professionnelles proposées

Pr. Mohamed OURAK

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis